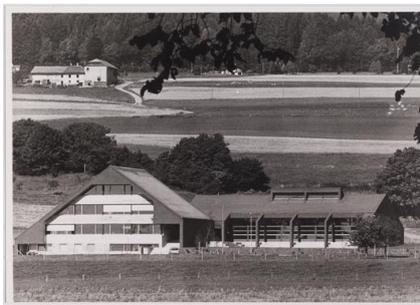
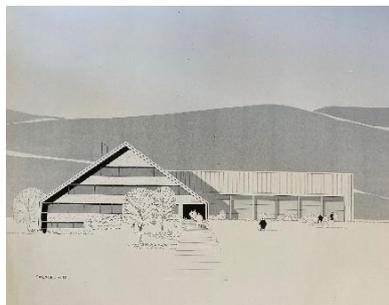

Collège de la Gouvernière, recommandations patrimoniales

N° de commune et de bâtiment:	10-98
Adresse:	Lignières, Vy-d'Enty 2-4
Date:	12 février 2024
Historienne:	Claire Piguet
Type et objet d'intervention:	Informations historiques, en lien avec l'évaluation patrimoniale du bâtiment et de l'organisation d'un MEP
Intervention demandée par:	Commune de Lignières

Construit de 1977 à 1978 par l'architecte Édouard Weber, l'ensemble se compose de deux corps de bâtiment articulés par un couloir de liaison ; le premier comprend alors trois salles de cours, ainsi que deux salles spéciales (chant, rythmique, couture et activités créatrices), une salle des maîtres (servant également de bibliothèque et d'infirmier) et un appartement pour le concierge (4 pièces, cuisine et garage) ; le second abrite une salle polyvalente qui sert à la gymnastique autant qu'aux fêtes et manifestations locales ; une salle de projection, un local pour les engins, des vestiaires et une cuisinette complètent l'équipement. D'une capacité de 100 élèves, l'école accueille 52 enfants répartis en trois classes lors de son inauguration.

« C'est une recherche d'architecture régionale influencée par le paysage, le climat et les caractéristiques architecturales du village. »¹ Clairement revendiquée par l'architecte, l'approche régionaliste correspondait-elle à une demande du commanditaire et faisait-elle partie du cahier des charges du concours restreint organisé en 1974 ? À ce jour, aucun document ne permet de le certifier.

Le collège de la Gouvernière – ses imposantes toitures à deux pans notamment – constitue un puissant témoignage du sursaut régionaliste de la fin des années 1970, une réaction au cosmopolitisme des modèles qui a longtemps dominé l'architecture des années d'après-guerre. Comme le *Heimatstil* au début du 20^e siècle, ce régionalisme emprunte à l'architecture régionale des formes et un vocabulaire qu'il décline – non sans un certain paradoxe – avec des matériaux, des techniques et des programmes résolument contemporains. Il présente par exemple un traitement « brutaliste » du béton. Ce type de réalisations est alors considéré comme une réponse tout à la fois contemporaine et respectueuse des spécificités des régions jurassiennes et alpines.



¹ AC-Lignières, *Collège La Gouvernière, Lignières*, plaquette d'inauguration, Lignières 6 octobre 1978.

L'ensemble n'est pas mis sous protection aux termes de la Loi cantonale sur la sauvegarde du patrimoine culturel (LSPC) du 4 septembre 2018 et n'a pas fait l'objet d'une évaluation lors du Recensement architectural du canton de Neuchâtel (RACN) au début des années 1990. Un manque de recul par rapport à l'architecture des années d'après-guerre et une approche par zones expliquent cette lacune.

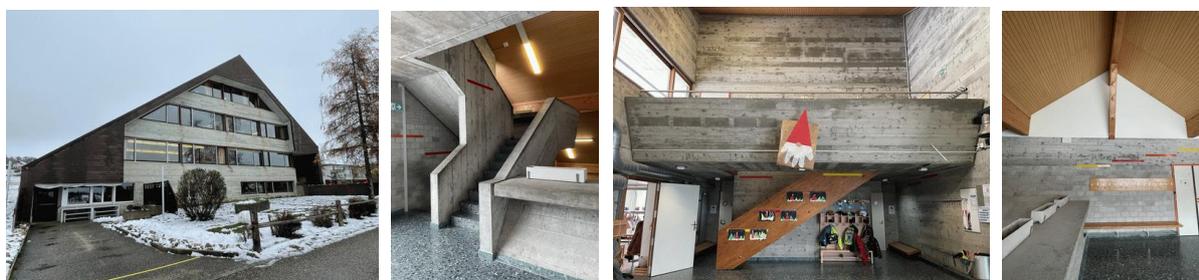
L'évaluation devrait être revue à la lumière des connaissances actuelles et de la valeur patrimoniale grandissante attribuée aujourd'hui aux constructions des Trente Glorieuses. Sans pouvoir présumer de la note définitive que le Conseil général de Lignières validera au cours de l'hiver 2024 et des recommandations générales ou spécifiques qui figureront dans le cadre du Plan d'aménagement local (PAL), l'Office cantonal du patrimoine et de l'archéologie (OPAN) estime qu'il est possible d'attribuer une note 3 à cet ensemble pour ses dispositions intérieures notamment.

À l'approche du demi-siècle d'existence de ces bâtiments scolaires et dans le cadre du Mandat d'étude parallèle (MEP) lancé en 2023, nous avons établi la liste des éléments qui confèrent à l'ensemble ses qualités et son caractère, parmi lesquelles des éléments à valeur patrimoniale.

- matériaux contemporains (béton, bois, verre, briques ciment, ardoises d'éternit, terrazzo, etc.) laissés apparents ;
- contraste entre le revêtement « en écailles » (ou tavillons) d'éternit et le béton « brutaliste » ;
- sobriété et économie de moyens dans les détails d'exécution ;

- implantation en bordure du village dans un espace largement ouvert ;
- préaux ménageant des espaces pour le sport, respectivement les récréations ;
- composition modulaire basse s'intégrant au paysage ;
- volumétrie renvoyant à une architecture régionaliste (ferme jurassienne traditionnelle) ;
- toiture descendant jusqu'au sol – protégeant des vents et du froid (et faîtes alternés) ;
- présence structurante des toits dans tous les locaux intérieurs ;
- salles de classe de dimensions différentes ;
- traitement sculptural de l'escalier d'accès aux classes ;
- traitement soigné de l'escalier et de la galerie d'accès à la salle de projection ;
- éléments mobiliers intégrés : jardinières, lumières encastrés, banquettes, etc.

- signalons encore le choix novateur pour l'époque d'un système de chauffage à distance, ainsi qu'une extension sans valeur patrimoniale en 2003.



Une note historique établie par l'Office du patrimoine et de l'archéologie en janvier 2024 fournit les détails de l'histoire de cette construction, ainsi que les sources et les références à la base de ces recommandations patrimoniales.